



Le mardi 24 septembre 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Christian **Roggero** (Procuration à Sandra Mathieu)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**



Délibération 22 – 2024 : **Projet photovoltaïque – Réunion publique.**

Le maire rappelle, par une synthèse, le chemin parcouru depuis le début de l'année 2021 de ce qui n'était alors qu'une réflexion puis un pré-projet sur l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune.

À ce jour, après de nombreuses réunions puis de l'évolution des lois tant d'urbanismes que environnementales, les conditions semblent réunies pour organiser une réunion publique d'informations et d'échanges.

Cette réunion publique aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 17 h 30 à la salle polyvalente communale, 2 place de la mairie. Le maire rend compte que l'information aux habitants a été faite par affichage à la mairie sur le panneau extérieur habituel et par publications sur le site internet et sur l'application PanneauPocket, le 27 Août 2024.

Le conseil municipal :

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Approuve les avancées dans ce dossier,
- Confirme l'utilité de cette réunion publique,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.